

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

#### SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 17 OCTOBRE

D.CN.2022-273

**OBJET : MANDAT SPÉCIAL AUX ÉLUS MUNICIPAUX POUR DÉPLACEMENT À PARIS  
DANS LE CADRE DU 104E CONGRÈS DES MAIRES**

Rapporteur : Benjamin MARIAS

Nombre de Conseillers en exercice : 69

Nombre de Conseillers présents et représentés : 52

Délibération réceptionnée en Préfecture le

Délibération publiée le 24 octobre 2022

Le dix sept octobre deux mille vingt deux, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Ville d'ANNECY, dûment convoqué en séance officielle le dix octobre deux mille vingt deux, s'est réuni dans la salle Cap Périaz, sous la présidence de François ASTORG, Maire.

#### **PRÉSENTS :**

ALI YAGOUB Abdelrahim, ASTORG François, AVET LE VEUF Elodie, BARRY Olivier, BEAUJARD Alexandra, BERTRAND Marie, BOUVERAT Evelyne, BOVIER Christian, BUI-XUAN PICCHEDDA Karine, COHEN Guillaume, DEGENNE Jean-François, DELEAN Thierry, DESMOUCELLES Gaël, DIXNEUF Samuel, FARMER Chantale, GARCIA Sophie, GEAY Pierre, GERY Fabien, GREBERT Fabienne, GUEDRON Aurélie, JULIEN Charlotte, KRIVOBOK Nicolas, LAFARIE Marion, LARDET Frédérique, LECONTE Patrick, LEPAGE Sophie, MARIAS Benjamin, MARLE Viviane, MASSEIN Pierre-Louis, MERMILLOD BLARDET Christelle, MODURIER Aurélien, MUGNIER Magali, MULATIER GACHET Alexandre, OSTERNAUD Xavier, PASQUIER Jean-Jacques, PESSEY-MAGNIFIQUE Catherine, PETIT Christian, RIVIERE Chloé, SAUTY Yannis, SEGAUD-LABIDI Nora, SERRATE Bénédicte, TATU Guillaume, THOME Jean-Luc, TOÉ Jean-Louis.

**ONT DONNÉ PROCURATION :**

CECCHINEL Lola (pouvoir à SERRATE Bénédicte), CERIATI MAURIS Odile (pouvoir à MUGNIER Magali), BOLY Cécile (pouvoir à MODURIER Aurélien), PEUGNIEZ Eric (pouvoir à LAFARIE Marion), ANDREYS Etienne (pouvoir à MARIAS Benjamin), DALL'AGLIO Sandrine (pouvoir à BOVIER Christian), DUMONT Xavier (pouvoir à PETIT Christian), ALLARD Catherine (pouvoir à MULATIER GACHET Alexandre).

**ABSENT(S) EXCUSÉ(S) :**

BANGUE Frédérique, BOUCHETIBAT Bilel, BOULAND Corinne, CHAMOSSET Philippe, DERIPPE-PERRADIN Joëlle, DIJEAU Isabelle, DULELLARI Ornela, DUPERTHUY Denis, GRANGE Antoine, GRANGER Anthony, GRARD Séverine, LAYDEVANT Christiane, LEPAN Claire, MERMILLOD Stéphanie, MESZAROS Thomas, PESSEY Tony, RIGAUT Jean-Luc.

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE :** Aurélien MODURIER

**OBJET : MANDAT SPÉCIAL AUX ÉLUS MUNICIPAUX POUR DÉPLACEMENT À PARIS  
DANS LE CADRE DU 104E CONGRÈS DES MAIRES**

Rapporteur : Benjamin MARIAS

Par délibération n° D.CN.2020-166 du 24 juillet 2020, le Conseil municipal a défini les modalités de prise en charge et de remboursement des frais de mission et de déplacements applicables aux élus de la ville d'Annecy.

Cependant, des élus peuvent être appelés à représenter la Commune sur le territoire national ou international, pour des missions à caractère exceptionnel, temporaire et ne relevant pas de leurs missions courantes, accomplies dans l'intérêt communal. Ces missions doivent alors faire l'objet, préalablement à leur réalisation, d'un mandat spécial octroyé par délibération du Conseil municipal, à des élu(e)s nommément désigné(e)s.

En effet, en application des articles L. 2123-18 et R. 2123-22-1 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), les membres du Conseil Municipal chargés de mandats spéciaux peuvent prétendre au remboursement des frais de repas, de nuitée et de transport, sur présentation de justificatifs des dépenses réellement engagées.

Le 104<sup>e</sup> Congrès des Maires de France aura lieu à Paris, du 21 au 24 novembre 2022. Cette manifestation est organisée chaque année et un déplacement d'élus de la ville d'Annecy est prévu en ce sens.

Le Congrès des Maires est l'occasion pour les congressistes de pouvoir débattre, échanger et interpellier les pouvoirs publics sur des enjeux majeurs au travers de conférences, de débats en plénière et forums thématiques ou encore en points infos sur les grands sujets d'actualité ou d'actions des communes. C'est aussi et surtout un temps fort de dialogues et d'échanges entre élus nationaux (communaux, intercommunaux, ...).

A cet effet, il est proposé de donner mandat spécial :

- au Maire, Monsieur François ASTORG,
- à la Maire-adjointe en charge de l'aménagement durable et de l'habitat, Madame Nora SEGAUD-LABIDI,
- au Maire-adjoint en charge de la ville intelligente et à la transition numérique, Monsieur Aurélien MODURIER,
- au conseiller municipal Monsieur Jean-Luc RIGAUT,
- au conseiller municipal Monsieur Tony PESSEY,
- au conseiller municipal Monsieur Jean-Jacques PASQUIER.

Aussi, il est proposé au Conseil municipal de bien vouloir :

- **DONNER** mandat spécial au Maire, François ASTORG, à la Maire-adjointe, Nora SEGAUD-LABIDI, au Maire-adjoint, Aurélien MODURIER et aux conseillers municipaux Messieurs Jean-Luc RIGAUT, Tony PESSEY et Jean-Jacques PASQUIER, dans le cadre d'un déplacement à Paris pour le 104<sup>e</sup> Congrès des Maires de France qui se déroulera du 21 au 24 novembre 2022 ;
- **AUTORISER** la prise en charge des frais liés à ce mandat spécial par paiement direct aux fournisseurs ou par remboursement à posteriori des frais avancés aux élus susmentionnés, aux frais réels engagés, sur présentation des justificatifs de dépenses.

**La délibération a été adoptée à l'UNANIMITÉ**

Pour : 52 voix

Contre : 0 voix  
Abstention : 0 voix

Le Secrétaire de séance  
Aurélien MODURIER

Pour extrait conforme  
Par délégation du Maire

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux devant Monsieur le Maire de la Ville d'Annecy dans le délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.*

*Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal administratif de Grenoble par voie postale (2 place Verdun, BP 1135, 38022 Grenoble cedex) ou par voie électronique (Télérecours citoyens, [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)) dans le délai de deux mois à compter de la notification de la décision ou de sa date de publication, ou à compter de la réponse de la ville d'Annecy, si un recours gracieux a été préalablement déposé.*